Feuillets d'information de la santé

L'insécurité alimentaire des ménages, 2017-2018



Date de diffusion : le 24 juin 2020



Statistics Canada



Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

•	Service de renseignements statistiques	1-800-263-1136
•	Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
•	Télécopieur	1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

•	Service de renseignements	1-800-635-7943
•	Télécopieur	1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2020

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'<u>entente de licence ouverte</u> de Statistique Canada.

Une version HTML est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Feuillets d'information de la santé

Statistique Canada - Nº 82-625-X au catalogue

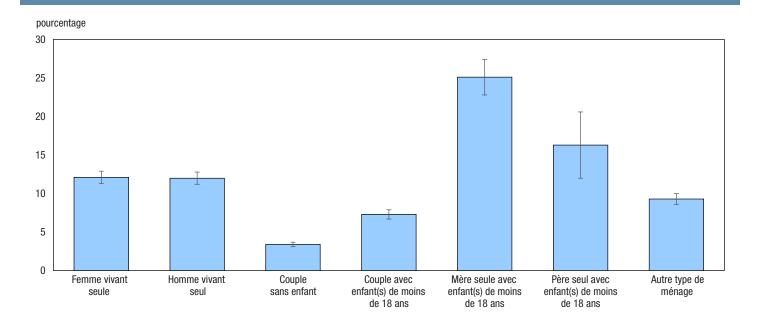
L'insécurité alimentaire des ménages, 2017-2018

En 2017-2018, 8,8 % des ménages canadiens - environ 1,2 million - ont connu une situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave en raison de contraintes financières¹. L'insécurité alimentaire existe lorsque les membres du ménage déclarent avoir des problèmes avec la qualité ou la quantité de nourriture consommée (insécurité alimentaire modérée) ou avoir connu une réduction de l'apport alimentaire ou une perturbation des habitudes alimentaires (insécurité alimentaire grave). L'insécurité alimentaire des ménages a été associée à une gamme de problèmes de santé physique et mentale, par exemple, des problèmes de santé chroniques multiples, un sentiment de détresse et la dépression.

L'insécurité alimentaire modérée et grave des ménages varie selon le type de famille. La proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire était plus de deux fois plus élevée chez les familles monoparentales avec enfants que chez les couples avec enfants. Parmi les ménages avec enfants, les familles monoparentales où le parent est une femme étaient les plus susceptibles de vivre de l'insécurité alimentaire (25,1 %), comparativement aux familles monoparentales où le parent est un homme (16,3 %) et aux couples avec enfants (7,3 %)².

Les ménages canadiens composés d'un couple sans enfant étaient les moins susceptibles d'être en situation d'insécurité alimentaire (3,4 %). Parmi les ménages comptant une seule personne, les taux d'insécurité alimentaire observés chez les hommes et chez les femmes étaient similaires (environ 12 %, graphique 1).

Graphique 1 Insécurité alimentaire des ménages (modérée ou grave), par type de ménage, Canada, 2017-2018



Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2017-2018.

La prévalence de l'insécurité alimentaire (modérée ou grave) vécue par les ménages diffère d'une province à l'autre et d'un territoire à l'autre. Le taux d'insécurité alimentaire le plus élevé a été observé parmi les ménages du Nunavut. En effet, 49,4 % d'entre eux ont indiqué vivre de l'insécurité alimentaire (environ 25,8 % étaient en situation d'insécurité alimentaire modérée et 23,7 % en situation d'insécurité alimentaire grave). Sur l'ensemble des 5 800 ménages avec enfants que compte le Nunavut, 62,4 % ont déclaré que les adultes du ménage vivaient de l'insécurité alimentaire alors que 42,7 % ont déclaré que l'insécurité alimentaire touchait les enfants.

Des taux d'insécurité alimentaire plus élevés que la moyenne nationale ont également été observés en Nouvelle-Écosse (10,9 %), au Manitoba (10,2 %), au Yukon (12,6 %) et dans les Territoires du Nord-Ouest (15,9 %). Parmi l'ensemble des provinces et territoires, le Québec (7,4 %) était la seule province à afficher une proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire inférieure à la moyenne. Dans toutes les autres provinces, les taux d'insécurité alimentaire étaient semblables à la moyenne nationale.

Les ménages qui étaient locataires avaient des taux d'insécurité alimentaire modérée ou grave plus élevés que ceux qui étaient propriétaires. En 2017-2018, 19,1 % des ménages qui étaient locataires vivaient de l'insécurité alimentaire comparativement à 4,2 % des ménages qui étaient propriétaires.

En 2017-2018, les prestations gouvernementales³ constituaient la principale source de revenus d'environ 1,6 million des 14,3 millions de ménages canadiens (11,9 %). Parmi ces ménages, un peu plus d'un sur cinq (22,5 %) était en situation d'insécurité alimentaire. Chez les ménages ayant une autre source de revenu (tels que des salaires et traitements, des prestations de retraite en lien avec leur emploi, etc.), le taux d'insécurité alimentaire était beaucoup moins élevé (6,8 %).

Insécurité alimentaire marginale

Historiquement, dans les publications de Statistique Canada, l'insécurité alimentaire comprenait l'insécurité alimentaire modérée et l'insécurité alimentaire grave. Or, des recherches suggèrent que les ménages qui s'inquiètent de manquer de nourriture ont également de moins bons résultats sanitaires que ceux déclarant une sécurité alimentaire totale⁴. Lorsqu'un ménage a indiqué s'inquiéter de manquer de nourriture, cette situation est appelée insécurité alimentaire marginale. L'insécurité alimentaire marginale peut être considérée comme un précurseur de l'insécurité alimentaire qui pourrait devenir modérée ou grave si la situation financière du ménage ne s'améliore pas. Pour cette raison, l'insécurité alimentaire marginale est considérée comme distincte du concept d'insécurité alimentaire des ménages (modérée ou grave).

En 2017-2018, 570 000 ménages (environ 4,0 % de tous les ménages canadiens) ont déclaré vivre une insécurité alimentaire marginale. Le taux d'insécurité alimentaire marginale a suivi une tendance semblable à celles suivies par les taux d'insécurité alimentaire modérée et grave, et s'est révélé plus élevé au Nunavut (7,6 %), comparativement à la moyenne nationale. De façon similaire, le taux était plus élevé parmi les familles monoparentales dirigées par une femme (8,0 %), comparativement aux autres types de famille constituant les ménages (3,8 %).

À propos de l'insécurité alimentaire

Dans cet article, «insécurité alimentaire des ménages» ou «ménages en insécurité alimentaire» fait référence à une insécurité alimentaire modérée ou grave telle que mesurée par le module d'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages (MESAM). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le portail de Santé Canada sur la sécurité alimentaire des ménages. Le MESAM, qui est intégré à l'ESCC, est une échelle validée et normalisée qui sert à mesurer la gravité de l'insécurité alimentaire au moyen d'une série de 18 questions permettant de déterminer dans quelle mesure l'accès à de la nourriture est inadéquat ou incertain en raison de contraintes financières. De plus amples renseignements sont disponibles auprès du site internet de Santé Canada : Évaluation de la situation de sécurité alimentaire.

Les ménages sont considérés comme étant en situation d'insécurité alimentaire lorsque les répondants indiquent que des adultes et/ou des enfants du ménage vivent une réduction de la qualité ou de la quantité des aliments consommés (insécurité alimentaire modérée) ou vivent une réduction de leur apport alimentaire ou une perturbation de leurs habitudes alimentaires (insécurité alimentaire grave). Il y a insécurité alimentaire marginale lorsque les répondants indiquent s'être inquiétés, ne serait-ce qu'une seule fois, de manquer de nourriture et/ou de devoir restreindre leur choix alimentaire en raison d'un manque de ressources financières. À l'échelle internationale, les estimations de l'insécurité alimentaire qui sont communiquées à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture incluent de l'insécurité modérée ou grave, sur la base de leurs recommandations.

Références

Santé Canada. 2001. <u>Document de travail sur l'insécurité alimentaire individuelle et des ménages</u>. (consulté le 15 juillet 2019).

Santé Canada. 2020. Évaluation de la situation de sécurité alimentaire. (consulté le 28 mai 2020).

Santé Canada. 2020. Sécurité alimentaire. (consulté le 27 mai 2020).

Ledrou I., J. Gervais. 2005. <u>Insécurité alimentaire</u>. *Rapports sur la santé*, numéro 82-003 au catalogue de Statistique Canada, Vol. 16, n° 3. (consulté le 27 mai 2020).

Roshanafshar S., E. Hawkins. 2015. <u>L'insécurité alimentaire au Canada</u>. *Rapports sur la santé*, numéro 82-624-X au catalogue de Statistique Canada. (consulté le 27 mai 2020).

Notes

- 1. La période de référence 2017-2018 de l'ESCC représente la population moyenne au cours de ces deux années. Les données ont été recueillies auprès d'environ 110 000 répondants.
- 2. Dans le présent article, si deux estimations sont présentées comme étant différentes, cela signifie que la différence était statistiquement significative à un niveau de confiance de 95 % (valeur de p inférieure à 5 %).
- 3. Les prestations gouvernementales comprennent : l'assurance-emploi, les indemnités pour accident du travail, les prestations du Régime des rentes du Québec ou les prestations du Régime de pensions du Canada et le Supplément de revenu garanti, les prestations provinciales ou municipales d'aide sociale et l'Allocation canadienne pour enfants.
- 4. Tarasuk, V., T. Li, A. Mitchell, N. Dachner. 2018. <u>Commentaire Raisons pour lesquelles les données sur l'insécurité alimentaire des ménages doivent être plus détaillées.</u> Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques au Canada, 38(5):210-213. (consulté le 26 mai 2020).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, veuillez communiquer avec le Service de renseignements statistiques de Statistique Canada au 613-951-8116 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca).